



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 19

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. JérémY NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Exposition temporaire « Charles FEOLA, la bohème de Montmartre à Argentat » - 9 août - 31 décembre 2025 – Mise en vente d'un catalogue et de l'affiche et fixation du tarif de vente

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'à l'occasion de l'exposition « Charles Féola, la bohème de Montmartre à Argentat » organisée par la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines du 9 août au 31 décembre 2025, il est prévu d'éditer un catalogue des œuvres présentées,
- Considérant que sur les 250 exemplaires prévus à l'impression, 200 sont destinés à être mis en vente dans le cadre de la boutique de la Cité au prix de 10 euros l'exemplaire,
- Considérant qu'il est également prévu d'imprimer, en interne, 30 exemplaires de l'affiche et de la proposer à la vente au prix de 1,50 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

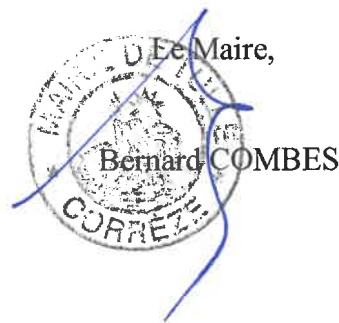
1 - Approuve la mise en vente de 200 exemplaires du catalogue intitulé « *Charles Féola, la bohème de Montmartre à Argentat* » et décide de fixer le tarif de vente à 10 euros l'unité.

2- Approuve la mise en vente de 30 affiches de ladite exposition et décide de fixer son tarif de vente à 1, 50 euros l'unité.

2- La recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

-



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2025

DAB_ 24062025